



## A word from the President

**T**HE ENCJ was formally founded in 2004. In 2008 it entered a new phase with the establishment of the International not-for-profit association under Belgian law.

With the new status, a permanent office in Brussels (which is being established), three newly elected bodies (President, Steering Committee and Executive Board) it was felt that a newsletter would be an appropriate way to inform Members and Observers on developments in Europe of interest to the judiciary. The newsletter (ENCJ Bulletin) will also make it easier for Members and Observers to participate in the activities of the Network.

As the newly elected President of the ENCJ I look forward to working with Members and Observers and strengthening the ties with all other European judicial organisations. I hope you will find the First Edition of the ENCJ Bulletin interesting and helpful.

**John Thomas**  
President of the ENCJ

## Mot du Président

**L**E RECJ est formellement né en 2004. En 2008, il a entamé une nouvelle phase avec l'établissement de l'Association internationale sans but lucratif dans le cadre de la loi belge.

Avec ces nouveaux statuts, un Secrétariat permanent à Bruxelles (en cours de création) et trois nouveaux organes élus (Président, Comité de pilotage, Bureau exécutif), nous avons considéré qu'une lettre d'information serait le moyen le plus approprié pour informer les Membres et les Observateurs, des développements relatifs à la justice en Europe. La lettre d'information, appelée « Bulletin RECJ », améliorera également l'engagement des Membres et des Observateurs dans les activités du Réseau.

En tant que nouveau Président élu du RECJ, je suis impatient de coopérer avec les Membres et les Observateurs et de renforcer les liens avec les autres organisations judiciaires européennes. J'espère que vous apprécierez cette première édition du Bulletin RECJ et qu'elle vous sera utile.

**John Thomas**  
Président du RECJ

## Future events

### October/November 2008

Steering Committee – Brussels (B)

### January 2009

Steering Committee – Valencia (E)

### March 2009

Steering Committee – Warsaw (PL)

### May 27-29 2009

General Assembly and Steering Committee – Bucharest (RO)

## Prochains événements

### Octobre/Novembre 2008

Comité de pilotage – Bruxelles (B)

### Janvier 2009

Comité de pilotage – Valencia (E)

### Mars 2009

Comité de pilotage – Varsovie (PL)

### 27-29 mai 2009

Comité de pilotage et Assemblée générale – Bucarest (RO)

# Report from the Steering Committee and the President

# Rapport du Comité de pilotage et du Président

**T**HE Steering Committee met at Gray's Inn, London on 7 July 2008 to put in place the new arrangements for the governance of the ENCJ and to consider the aims and programs for the coming year. Details will be set out in the minutes to be sent to the members. This report highlights the program for the coming year.

At the heart of the work of the ENCJ is co-operation between the Councils for the Judiciary and the strengthening of mutual confidence between the judiciaries of the European Union member states.

The report of the Group on Mutual Confidence chaired by Edith Van den Broeck, past President of the Association, provides an excellent basis for moving forward. That work was in turn based upon the mutual confidence report written by the group chaired by Mrs Justice Susan Denham of Ireland.

The Steering Committee agreed that it would put forward as priority work the following program:

- (i) The ENCJ would build a list of experts in various legal fields and develop judicial contact points, both generally and in specific areas where necessary;
- (ii) The ENCJ would work closely with the EJTN (European Network for Judicial Training) on training policies and in ensuring that governments provided sufficient funds to cover the cost of training and to compensate for the judicial time taken in training. Improvements in training could not be at the expense of delays in hearing cases.
- (iii) Work would be progressed on quality management of judicial systems; the relationship to the quality of judgments, a subject that was being also being considered by the CCJE (Consultative Council of



**L**E COMITÉ de pilotage s'est réuni à Gray's Inn à Londres, le 7 juillet 2008, afin de prendre toutes les dispositions pour l'administration du RECJ et d'examiner les objectifs et le programme pour l'année qui vient. Les détails sont repris dans le procès-verbal de cette réunion, bientôt envoyé aux membres. Le présent rapport a pour but de souligner le programme de cette année.

C'est ainsi qu'on retrouve au coeur de l'activité du RECJ, d'une part, la coopération entre les Conseils de la Justice et d'autre part, le renforcement de la confiance mutuelle entre les pouvoirs judiciaires des Etats membres de l'Union européenne. Le rapport du Groupe de travail sur la confiance mutuelle, présidé par Edith Van den Broeck, la Présidente sortante de notre

Association, représente une base excellente pour avancer ; ce rapport est lui-même basé sur le rapport sur la confiance mutuelle rédigé par le groupe de travail présidé alors par Susan Denham, d'Irlande.

Pour le Comité de pilotage, le programme suivant devrait être développé par priorité :

- (i) Le RECJ devrait disposer d'une liste d'experts dans différents domaines juridiques et développer des points de contact en matière judiciaire, les deux de manière générale et le cas échéant, dans des domaines spécifiques;
- (ii) Le RECJ devrait travailler en étroite collaboration avec le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire) sur les politiques de formation tout en s'assurant que les gouvernements garantissent un financement suffisant pour assurer le coût de la formation et compenser le temps consacré par les magistrats à la formation ; les améliorations dans la formation ne devraient pas se faire aux dépens du traitement dans les temps des affaires par les juges.



■ The new Steering Committee at its meeting in London/Le Comité du pilotage à Londres

⇒ European Judges) and CEPEJ (European Commission for the Efficiency of Justice).

Consideration would be given to cooperation with both organisations.

(iv) The E-Justice strategy of the Commission was welcomed and members

appointed to the E-Justice and E-Law working groups;

(v) As set out later in this newsletter, the Justice Forum (established by the Commission) had held a sub-group meeting on criminal justice; there were issues to be taken forward by the ENCJ Criminal Justice working group;

(vi) In addition the working group on Public Confidence would examine what was needed by way of proportionate research to see what would strengthen public confidence in justice, particularly at a European level.

The objective of the programme would be to try and ensure that concrete results were achieved in mutual co-operation between Councils and on the various European projects that were in hand at the level of the Commission, Parliament and the Council of Europe.

The Steering Committee elected the Executive Board, comprising Javier Laorden (Communications), Gracieuse Lacoste (EU policies) and Teresa Flemming (Internal affairs).

Each would head the ENCJ Commissions on these particular subjects. The Steering Committee hopes to appoint a Director of the permanent office in the Autumn.

Members will be circulated in more detail about the proposals.



■ Grays Inn

⇒ (iii) Le travail devrait être poursuivi sur le management de la qualité des systèmes judiciaires ; à cet égard, il faudrait prendre en compte le rapport entre la qualité des systèmes et la qualité des jugements, question déjà envisagée par le Conseil consultatif des Juges européens avec lequel le RECJ pourrait coopérer. Il

en va de même pour la coopération avec le CEPEJ qui travaille également sur le management de la qualité.

(iv) La stratégie de la Commission en matière d'E-Justice a été accueillie très positivement et le Comité de pilotage a désigné certains de ses membres pour participer, à titre d'observateur, aux travaux des groupes de travail " E-Justice " et " E-Law " ;

(v) Comme développé plus longuement dans ce numéro de la Newsletter, le Forum Justice installé par la Commission européenne a tenu une première réunion en sous-groupe, sur le thème de la justice criminelle ; les premières conclusions de ce

sous-groupe devront être examinées par le Groupe de travail RECJ sur la justice criminelle ;

(vi) Enfin, le groupe de travail sur la confiance de la population devrait examiner les conditions de réalisation d'une recherche sur la question du renforcement de la confiance de la population dans la justice, plus particulièrement au niveau européen.

L'objectif de ce programme est de se donner les moyens pour que des résultats concrets soient atteints tant dans la coopération mutuelle entre les Conseils de la Justice qu'au niveau des différents projets européens menés au niveau de la Commission européenne et du Parlement européen ainsi qu'au Conseil de l'Europe.

Enfin, le Comité de pilotage a élu les membres du Bureau exécutif de l'Association, à savoir, Javier Laorden (Communication), Gracieuse Lacoste (politiques de l'Union européenne) et Teresa Flemming (Affaires internes). Chacun des membres du Bureau exécutif présidera une Commission du RECJ sur ces différents thèmes spécifiques. Le Comité de pilotage espère désigner à l'automne prochain, le Directeur du Secrétariat Permanent ; tous les détails de ces propositions seront diffusés parmi les Membres du RECJ.

## Quality Management

IN LINE with the wish of the General Assembly, the Quality Management working group plans to draft an additional chapter on quality management indicators and their relation to transparency and access to justice, which will be integrated in to the existing report on Quality Management.

Furthermore, the group is striving to complete the Register of Quality Activities with a description of quality activities deployed in countries that do not yet figure in the Register. Another interesting development is the group's plan to invite representatives of CEPEJ (European Commission for the Efficiency of Justice) and of the European Commission to its next meeting(s), with a view to sharing expertise and to keep close track of each other's work in the area of Quality Management. In order to achieve the set goals, the members of the working group plan to meet in Copenhagen (October 2008) and in Riga (February 2009).

## Management de qualité

DANS LA ligne du souhait de l'Assemblée générale, le groupe de travail sur le management de la qualité prévoit de préparer un chapitre additionnel sur les indicateurs du management de qualité et leur rapport à la transparence et à l'accès à la justice.

En outre, le groupe de travail complètera le Registre des activités de qualité par une description des activités de qualité menées dans les pays qui ne sont pas encore repris dans le Registre. Un autre développement intéressant du plan du groupe de travail consistera en l'invitation adressées à des représentants de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et de la Commission européenne, à participer à ses prochaines réunions, en vue de partager l'expertise et de créer des contacts étroits entre partenaires concernés par le management de la qualité. Pour réaliser ce vaste programme, le groupe de travail prévoit de se réunir à deux reprises, à savoir à Copenhague en octobre 2008 et à Riga, en février 2009.

## Public Confidence

THE next meeting of the Public Confidence working group, which is coordinated by the National Council of the Judiciary of Poland, is going to take place in Warsaw on 27 October 2008.

A starting point would be the creation of a questionnaire.

Each country, each system finds easily a variety of elements that determine a rich variety of points depending on many materials.

The working group should provide an improvement of public confidence on a permanent basis. That is why scientific knowledge of the state of the issue is needed. For this reason, although the participants of the working group are the members of the Councils, the group will try to have professional studies carried out with the help of agencies specialised in sociological studies. This research should build upon existing research, improving this where possible, in order to realise a European-wide monitor for public confidence in the judiciary.

## Confiance publique

LA PROCHAINE réunion du groupe de travail « Confiance de la population », coordonné par le Conseil national de la Justice de Pologne, aura lieu le 27 octobre prochain à Varsovie.

Le point de départ de la réunion devrait être la constitution d'un questionnaire.

Chaque pays, chaque système trouve facilement une variété d'éléments qui déterminer une autre variété de précisions dépendant de matériels divers. Le groupe contribuera à une amélioration constante de la confiance de la population. C'est pourquoi la connaissance scientifique de l'état de la question est nécessaire. Pour cela, le groupe de travail tentera de travailler avec des agences spécialisées dans les études sociologiques. Cette recherche devrait être élaborée à partir des recherches déjà réalisées afin de devenir un moniteur européen de la confiance publique dans la population.

## Criminal Justice

THERE is a meeting of this group in London on Friday 26 September 2008. It is hoped that as many as possible will attend in view of the importance of this topic, as it is being developed in the Justice Forum. One of the topics the group will consider is creating a link between the judges in each member state who deal with European Arrest Warrants. Those who are not members would be welcome.

## Justice criminelle

LA PROCHAINE réunion du groupe de travail aura lieu le 26 septembre 2008 à Londres.

Vu les récents développements dans le cadre du Forum Justice (voir ci-avant), les responsables du groupe de travail espèrent qu'un grand nombre de Membres du RECJ (y compris ceux qui ne sont pas membres du groupe de travail) pourront participer à cette réunion très importante. Un des points à prendre en considération est la création d'un lien entre les juges concernés par le mandat d'arrêt européen dans chaque Etat membre.

# Liability of Judges

THE responsibility of judicial independence was the line of our work in 2008.

It is clear from our analysis that in the fields of responsibility and ethics, caution is necessary in order to preserve the independent exercise of judging from any undue pressure or manipulation and to maintain impartiality and effectiveness which the public is right to expect. Thus, the activity of interpretation of the law or evaluation of the facts in relation to the law must, save in exceptional cases, remain excluded from the sphere of the personal responsibility of the judge. Submitted to the normal ways of appeal, through a fair trial, judicial independence must be guaranteed by this exclusion.

The working group has not evaded the criticisms that are made of the judges in our countries, because of irresponsibility, impunity or corporatism. Considered unjustified by the judges, these criticisms should be analyzed to respond appropriately. Transparency on accountability mechanisms should help to lift some of the criticism.

But opening up to the justified criticisms, must be supervised by mechanisms guaranteeing an independent exercise and avoiding the use of liability, unjustified complaints or procedures, as weapons to undermine judges in sensitive cases.

The judicial ethics covering another dimension, that of responsibility, appears to us as a positive vision of the duties of a judge which are both founding values common to the office of judge and preventive principles.

For 2009, with the same desire to respect the history of each of our countries, while enjoying our diverse and complementary experiences, we will continue our work on the theme of judicial conduct in order to verify the existence of common values and principles of professional conduct in Europe which transcend legal systems. Independence, impartiality, integrity, fairness, wisdom from listening, caution, coherence, competence and knowledge are the principles that have already been advanced.

# Responsabilité des Juges

LA RESPONSABILITÉ dans l'indépendance a été la ligne de nos travaux en 2008. Il ressort de nos analyses qu'en matière de responsabilité et de déontologie, la prudence est nécessaire afin de préserver un exercice indépendant des juges de toute pression indue, de toute manipulation, pour garder l'impartialité et l'efficacité que le public est en droit d'attendre de leurs parts. C'est ainsi que l'activité d'interprétation de la loi ou d'évaluation des faits par rapport à la loi doit, sauf cas exceptionnels, rester exclue du domaine de la responsabilité personnelle du juge. Soumise aux voies normales de recours, dans le cadre d'un procès équitable, l'indépendance juridictionnelle doit être garantie par cette exclusion.

Le groupe de travail n'a pas éludé les reproches qui sont fait aux juges dans nos pays, irresponsabilité de fait, impunité, corporatisme... Vécus comme injustifiées par les juges, ces critiques il y a lieu de les analyser pour y répondre de manière adaptée. La transparence sur les mécanismes de responsabilité devrait permettre de lever une partie des critiques.

Mais l'ouverture, aux critiques justifiées, doit être encadrée par des mécanismes garantissant un exercice indépendant du juge en évitant l'utilisation de la responsabilité, des plaintes ou des procédures injustifiées, comme une arme de déstabilisation des juges dans les dossiers sensibles.

La déontologie qui recouvre une autre dimension que la responsabilité, nous semble une vision positive des devoirs du juge qui constitue, à la fois, des valeurs fondatrices communes à la fonction de juger et des principes préventifs.

Pour 2009, avec le même souci de respecter l'histoire de chacun de nos pays, tout en profitant de nos expériences diversifiées et complémentaires, nous continuerons nos travaux sur le thème de la déontologie afin de vérifier l'existence de valeurs communes, de principes de conduites professionnelles en Europe qui transcenderaient les systèmes juridiques. Indépendance, impartialité, intégrité, équité, sagesse-constituée par l'écoute et la prudence-, cohérence, compétence et connaissance, diligence sont les principes qui ont déjà été avancés.

## Mutual Confidence II

The Mutual Confidence working group, coordinated by the High Council for Justice of Belgium and chaired by the President of the ENCJ, will look into the ways in which it can support the participation of the ENCJ in the Justice Forum. It will also deal with the latest developments of the Justice Forum (see further) which form the focal point for the work of this group.

The various annexes prepared by the first working group on Mutual Confidence will have to be re-examined and the relevant authorities (within the judicial system) of the member states will have to be identified. By doing so, the relations between judges handling similar cases all over Europe can be developed on the basis of mutual trust.

## Confiance mutuelle II

LE GROUPE de travail « Confiance mutuelle », coordonné par le Conseil supérieur de la Justice de Belgique et présidé par le Président du RECJ aura à examiner rapidement la manière dont il pourra soutenir la participation du RECJ aux travaux du Forum Justice. Il fera ainsi le point sur les derniers développements du Forum Justice (voir ci-après) lequel constitue un des axes de travail prioritaire de ce groupe. Il aura également à examiner les différentes annexes préparées par le premier groupe de travail afin d'identifier les partenaires dans le pouvoir judiciaire de chaque Etat membre permettant de développer des liens de confiance entre juges traitant des mêmes matières dans chaque Etat.

# The European Commission, the European Parliament and the Council of the European Union

# La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne

## (i) Report of the Justice Forum on 30 May 2008

1. THE European Commission published a communication on 4 February 2008 on the creation of a Forum for discussing the EU justice policies and practice.  
The launch of the Justice Forum took place on Friday 30 May 2008 in Brussels, at the invitation of the European Commission.  
The ENCJ was represented by :
  - Sir John THOMAS, new President
  - Edith VAN DEN BROECK, past President
  - Marc BERTRAND, Secretariat.The programme was organised into two periods:
  - 1st part : welcome by the officials of the European Union and brief presentations by the representatives of 10 European agencies and networks, of their structure and vision for cooperation with the Justice Forum.
  - 2nd part : presentation by the officials of the European Commission on the Forum's priorities, composition and its working methods, followed by a discussion.
2. It is important to note the very big diversity of the organizations present, not only in their nature (EC organ, networks of national state institutions and non governmental organizations) but also in their tasks (implementation of some competences of the EU – e.g. Eurojust, coordination at the EU level of national competences – e.g. EJTJN, promotion of specific interests – (e.g. Amnesty).
3. The interventions of the EC higher civil servants (Sector Civil Justice and Criminal Justice) can be summarised as follows :

- 3.1. Objectives of the Commission:
  - to develop a dialog with three partners – Commission/Council/practitioners;
  - to make proposals less theoretical through



## (i) Rapport de la réunion de lancement du Forum Justice, organisée le 30 mai 2008

1. LA COMMISSION européenne a publié le 4 février 2008 une Communication sur la création d'un Forum de discussion des politiques et pratiques de l'Union européenne en matière de justice.  
La réunion de lancement de ce Forum Justice a eu lieu le vendredi 30 mai dernier à Bruxelles, à l'invitation de la Commission européenne.  
Le Réseau européen des Conseils de la Justice était représenté par
  - John THOMAS, nouveau Président
  - Edith VAN DEN BROECK, past President
  - Marc BERTRAND, secrétariat.Le programme de la journée était organisé en deux temps:
  - 1e partie : accueil par les officiels de l'Union européenne et présentation sommaire de leur structure et de leur vision de la collaboration avec le Forum Justice, par les représentants de 10 agences ou réseaux européens, dont le RECJ.
  - 2e partie : présentation par les responsables de la Commission européennes des priorités du Forum, de sa composition et de ses méthodes de travail, suivie d'une discussion.
2. Il faut constater la très grande diversité des groupements présents, non seulement dans leur nature même (organe communautaire, réseaux d'institutions publiques nationales et organisations non gouvernementales) mais aussi dans leurs missions (exécution de missions de l'Union européenne - Eurojust p.e., coordination au niveau européen de missions nationales - EJTJN p.e. ou encore défense d'intérêts spécifiques - Amnesty p.e.).

3. Les interventions des hauts fonctionnaires de la Commission européenne (secteurs Justice civile et Justice pénale) peuvent être résumées comme suit :



⇒ comments from practitioners, including at the evaluation phase;

- to avoid bureaucratic development in the Forum and strive for efficiency, while minimising the burden for all;
- to assess the functioning and results of the Forum in three years;
- to actively engage in debate with the Council and member states;
- to establish two priorities: to develop judicial training including foreign language training and to exploit the opportunities offered by the CD Rom on the *acquis communautaire* on justice (available).

### 3.2. In the field of criminal justice

- the priority is to strengthen the mutual recognition of decisions in two aspects: procedural law (define minimum guarantees) and the position of victims (two acts already exist)

In this regard, the position of the victim would be the subject of the next meeting of the Justice Forum.

Note also that a study was commissioned by the Council at the University of Brussels on all instruments of existing mutual recognition in criminal matters. This study should lead to a communication from the Commission.

### 3.3. In the field of E-Justice

- a communication was adopted on May 30 by the Commission:

The objective is to increase the efficiency of justice by:

- The creation of a European portal
- The interconnection of criminal records
- The exchange of information between legal

practitioners

- Greater use of video-conferencing

The role of the Justice Forum is to facilitate information exchange on best practices and a meeting will take place this year. Expenditure of €26 million is planned for E Justice.

### 3.4. In the field of civil justice

The objective is to resolve in practice the problem of private international law; to be noted that on family matters, decisions within the Council must be unanimous.

Five areas were highlighted:

- mutual recognition of decisions
- the judicial process
- access to justice
- European procedure
- international aspects.

Note also that every two years, the Commission and the Council of Europe cooperated in awarding the Crystal Balance prize which recognises and rewards an



### ⇒ 3.1. objectifs de la Commission

– la volonté est de développer un dialogue à 3 : Commission / Conseil / praticiens

- avec la réaction des praticiens, notamment pour la phase d'évaluation, on pourra être moins théorique
- éviter tout développement bureaucratique dans ce Forum et viser l'efficacité tout en limitant la charge supplémentaire pour tous
- dans trois ans, on devra évaluer le fonctionnement et les résultats du Forum
- le but du Forum n'est pas d'éviter le débat avec le Conseil et les États membres
- deux priorités apparaissent déjà : développer la formation judiciaire y compris en matière linguistique et exploiter les possibilités offertes par le CD Rom sur l'acquis communautaire en matière de justice (disponible).

### 3.2. en matière pénale

– la priorité est de renforcer la reconnaissance mutuelle des décisions sous deux aspects : le droit procédural (définir des garanties minimales) et la question des victimes (deux actes communautaires existent déjà)

A cet égard, la place de la victime serait l'objet de la prochaine réunion du Forum Justice.

A noter également qu'une étude a été commandée par le Conseil à l'Université de Bruxelles sur tous les instruments de reconnaissance mutuelle existants en matière pénale. Cette étude devrait aboutir à une communication de la Commission (voir ci-après).

### 3.3. en matière d'E Justice

- une communication a été adoptée le 30 mai par la Commission :

L'objectif est d'accroître l'efficacité de la justice :

- création d'un portail européen
- interconnection des casiers judiciaires
- échange d'information entre praticiens du droit
- vidéo-conférence

Le rôle du Forum Justice est de faciliter l'échange des informations sur les meilleures pratiques. Une réunion aura lieu cette année 2008. 26 millions d'€ sont prévus pour l'E Justice.

### 3.4. en matière civile :

L'objectif est de résoudre dans la pratique les problèmes de droit international privé ; à noter qu'en matière de questions familiales, l'unanimité est toujours requise au sein du Conseil.

Cinq domaines ont été pointés :

- la reconnaissance mutuelle des décisions
- la procédure judiciaire
- l'accès à la justice
- la procédure européenne
- les aspects internationaux.



⇒ innovative project in the field of civil justice. Now, there will be two prizes: one for civil justice and one for criminal justice.

⇒ A noter également que la Commission et le Conseil de l'Europe collaborent pour l'attribution tous les deux ans du Prix "balance de cristal" qui récompense un projet innovateur en matière de justice civile.

Dorénavant, il y' aura deux prix : un pour la justice civile et un pour la justice pénale.

## (ii) Report of the meeting of the Criminal Justice Sub-Group of the Forum on 10 July 2008

A MEETING of the Criminal Justice Sub-Group of the Justice Forum took place in Brussels on 10 July 2008. It was attended by representatives of the European Networks and other bodies who have an interest in criminal justice. The basis of the meeting was the interim report by Gisèle Vernimmen-Van Tiggelen (of the Université Libre de Bruxelles, the Institute of European Studies and ECLAN). The report focussed on mutual recognition and mutual trust and how this could be improved in the sphere of criminal justice in the EU. The objective in criminal justice was to replace the traditional system, based on mutual assistance by a series of measures to bring about mutual recognition and trust. This objective was to involve not only lawyers, prosecutors and judges but should extend to the citizen so that both the victim and the defendant considered that there was a just and fair system.

There were so far four Framework Decisions on mutual recognition:

- (i) The European Arrest Warrant
- (ii) Mutual recognition of financial penalties
- (iii) Mutual recognition of orders, freezing assets and evidence
- (iv) Mutual recognition of confiscation orders.

The Framework Decision where there was most experience was the European Arrest Warrant. This was important because it appeared to be working well in most countries and was giving the executive and judiciary in member states, experience in dealing with mutual recognition of orders that were not final judgments of a court.

The issues discussed were:

(i) Strengthening the climate in which mutual recognition could develop through more training, exchanges, better provision of information and better contact between the judiciaries of member states. It was generally agreed that much needed to be done in this area so that all



## (ii) Rapport de la réunion du sous-groupe "Justice pénale", réuni le 10 juillet 2008

UNE réunion du sous-groupe " justice pénale " du Forum Justice s'est tenue à Bruxelles le 10 juillet 2008. Etaient présents des représentants des réseaux européens et d'autres organismes qui ont un intérêt en matière de justice pénale. Pour commencer la réunion, Gisèle Vernimmen-Van Tiggelen (de l'Université Libre de Bruxelles, l'Institut d'études européennes et Eclan) a présenté un rapport intermédiaire. Ce rapport porte sur la reconnaissance mutuelle et la confiance mutuelle ainsi que sur les possibilités d'amélioration en matière de justice pénale dans l'Union européenne. En matière de justice pénale, l'objectif est de remplacer le système traditionnel, fondé sur l'assistance mutuelle, par une série de mesures visant à parvenir à la reconnaissance et à la confiance mutuelles. On trouve ces préoccupations parmi les avocats, les procureurs et les juges mais elles devraient s'étendre aux citoyens afin que la victime et la partie défenderesse considèrent que le système judiciaire est juste et équitable.

A ce jour, il y a eu quatre décisions-cadres sur la reconnaissance mutuelle:

- (i) Le mandat d'arrêt européen
- (ii) La reconnaissance mutuelle des sanctions pécuniaires
- (iii) La reconnaissance mutuelle des ordonnances, le gel des avoirs et des éléments de preuve et
- (iv) La reconnaissance mutuelle des décisions de confiscation.

La décision-cadre où il y a eu le plus de pratiques est le mandat d'arrêt européen ; cela est important, car le mandat d'arrêt européen semble bien fonctionner dans la plupart des pays et permet au pouvoir exécutif et au pouvoir judiciaire des États membres de faire l'expérience du traitement de reconnaissance mutuelle de décisions qui ne constituent pas des décisions définitives d'un tribunal.

Les sujets discutés ont été les suivants:

(i) Le renforcement du climat dans lequel la reconnaissance mutuelle pourrait se développer, par le biais d'une augmentation des formations et des échanges, d'une meilleure information et d'un meilleur contact entre les pouvoirs judiciaires des États membres. De



⇒ of those involved in criminal justice (including defence lawyers), were part of the programme for progress. Databases existed however there was a general lack of knowledge as to what was available and there was under-utilisation of e-justice.

(ii) There was an issue as to whether European Arrest Warrants and other instruments should be handled within each member state either (i) centrally or (ii) through specialist judges or (iii) through all judges within a member state. There was also an issue as to the level within each state at which the judicial authority operated; in some states everything had to be addressed to the Supreme Court as the judicial authority, others placed the judicial authority at the level at which the cases were actually handled. Further discussion on this topic was needed, as the more judges that became involved in executing such instruments, the greater the cost and difficulties of training, exchanges and providing information.

(iii) There was a need to ensure consistency between the various Framework Decisions and for progress to be on a coherent basis; so far the approach had been piecemeal. It was agreed that consistency in approach was necessary, but more experience was needed. Framework Decisions outside the European Arrest Warrant showed the considerable difficulties in obtaining recognition where systems had differences.

(iv) It was necessary to look at a common approach to the interpretation of Framework Decisions; it was desirable that judges should be aware of decisions in other countries and gain the experience of how these difficulties were dealt with. This was not an easy topic as each country implemented the Framework Decisions in different ways.

(v) Progress needed to be made to improve the speed at which there was mutual recognition in the four areas covered by the Framework Decisions and that such recognition took place without unnecessary obstacles being raised. If a speedy and seamless system was to operate, there needed to be further discussion in relation to three issues:

a. The need for common basic procedural standards: if mutual recognition was to progress, the courts in each of the member states (as well as the public) had to be satisfied that there were certain common basic procedural standards and a common standard of Human Rights implementation. The point was forcibly made by those from particular states that their state would not recognise instruments of another member state where there was no confidence in the observance of basic procedural and human rights standards. In this connection it was also necessary to deal with the issue of *ne bis in idem*.

b. In addition to the acceptance of common basic procedural standards and human rights standards, there had to be confidence in the quality of each other Member State's judicial and justice systems. Unless there was confidence and transparency in this respect, the general public and judges would be more reluctant to accept further progress towards mutual recognition. ⇒

⇒ manière générale, on a constaté que beaucoup reste à faire dans ce domaine afin que tous ceux qui sont impliqués dans la justice pénale, y compris les avocats de la défense, fassent partie du programme à développer. Des bases de données existent, mais il y a un manque général de connaissances quant à ce qui est disponible ainsi qu'aux possibilités de l'e-justice.

(ii) On a également discuté la question de savoir si les mandats d'arrêt européens et d'autres instruments devraient être traités au sein de chaque État membre soit (i) de manière centralisée ou (ii) par des juges spécialisés ou encore (iii) par tous les juges de l'État membre. La question du niveau de l'autorité judiciaire compétente au sein de chaque État a également fait l'objet de débats ; dans certains États, tout doit passer par la Cour suprême comme autorité judiciaire centrale, alors que d'autres ont placé cette autorité judiciaire au niveau de la juridiction où le cas est effectivement traité. La discussion à ce propos est absolument nécessaire, ainsi celle du plus grand nombre de juges impliqués dans l'exécution de ces instruments, ou encore celle du coût et des difficultés de formation, d'échanges et d'information.

(iii) Il est nécessaire d'assurer la cohérence entre les diverses décisions-cadres pour que des progrès puissent être faits sur une base cohérente; jusqu'à présent, l'approche a été celle du coup par coup. Il est admis qu'une cohérence d'approche est nécessaire, ainsi que beaucoup plus de pratique. En dehors de la décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen, la mise en œuvre des décisions-cadre a montré toutes les difficultés à obtenir la reconnaissance lorsque les systèmes présentent des différences.

(iv) Il est nécessaire d'examiner une approche commune de l'interprétation des décisions-cadres, il est souhaitable que les juges soient conscients des décisions prises dans d'autres pays et des pratiques suivies pour traiter ces difficultés. Ce n'est pas un sujet facile, car chaque pays met en œuvre les décisions-cadres de différentes façons.

(v) Des progrès doivent être faits pour améliorer la vitesse à laquelle il y a reconnaissance mutuelle dans les quatre domaines couverts par les décisions-cadres et pour qu'une telle reconnaissance mutuelle se déroule sans entrave inutile. Si un système rapide et sans heurts doit fonctionner, trois questions doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi :

a. La nécessité de normes de procédure de base communes. Si la reconnaissance mutuelle veut avancer, il est important que dans chacun des États membres, les tribunaux (ainsi que le public) soient satisfaits par l'existence de procédures de base standards communes ainsi que de normes communes pour la mise en œuvre des droits de l'homme. Certains États membres ont insisté sur le fait qu'ils ne pourraient pas reconnaître les instruments d'un autre État membre s'ils ne peuvent pas avoir confiance dans le respect de normes de procédure et des droits de l'homme standards. À cet égard, on a également estimé nécessaire de discuter de la question du *ne bis in idem*.

b. Outre l'acceptation de normes de base standards en matière de procédure et de droits de l'homme, il faut que l'on puisse avoir confiance dans la qualité des systèmes judiciaires de chaque autre État membre. Sauf s'il y a confiance et transparence à cet égard, le grand public et les juges seront plus réticents à accepter de nouveaux ⇒

⇒ c. It was desirable to examine further the need for common definitions and certain very basic harmonisation to enable instruments to work more effectively.

Until there was a greater basis of mutual trust and confidence it was inevitable that Framework Decisions would be subject to many exceptions by member states. Member states would wish to safeguard the position of their own citizens and be cautious in the recognition of the ability of the authorities of other member states to execute processes in their state without careful controls. It was well accepted that each state must always be entitled to an exception of ordre public, but the scope of ordre public would depend upon the understanding and confidence in the systems of other member states.

The issues for the ENCJ arising from this meeting would appear to be:

- (i) Improving contact between the judiciary of each member state.
  - (ii) Discussions on training policy and exchanges.
  - (iii) E-Justice.
  - (iv) The quality of each judicial system - this must be a matter of particular concern to Councils who have a primary responsibility in this respect; transparency would be important to gain confidence.
  - (v) The contribution to the improvement of the provision of data so that there was a better appreciation of how in practice the current four Framework Decisions were working.
  - (vi) Detailed study in the Criminal Justice Working Group.
- It is important that these issues are discussed at the meeting of the Criminal Justice working group to be held in London on 26 September and of the working groups on mutual confidence and E-Justice.

progrès vers la reconnaissance mutuelle.

c. Il est souhaitable d'examiner plus avant la nécessité de définitions communes et d'une certaine harmonisation de base pour permettre aux instruments d'être plus efficaces.

Tant que n'existe pas une confiance mutuelle beaucoup plus grande, il est inévitable que les décisions-cadres soient l'objet de nombreuses exceptions introduites par les États membres, lesquels souhaitent sauvegarder la position de leurs propres citoyens et faire preuve de prudence dans la reconnaissance de la capacité des autorités d'autres États membres d'exécuter les procédures dans leur propre État sans contrôle minutieux. Il est également admis que chaque État conserve toujours le droit d'invoquer une exception d'ordre public. Mais la portée de l'ordre public dépendra de la compréhension et de la confiance de chaque État membre dans les systèmes des autres États membres.

A partir de cette réunion, il apparaît que les thèmes de discussion pour le RECJ sont les suivants:

- (i) L'amélioration des contacts entre le pouvoir judiciaire de chaque État membre.
  - (ii) Les discussions sur la politique de formation et les échanges.
  - (iii) L'E-Justice.
  - (iv) La qualité de chaque système judiciaire - ce doit être une question présentant un intérêt tout particulier pour les Conseils qui ont une responsabilité première à cet égard ; la transparence est importante pour restaurer la confiance.
  - (v) La contribution à l'amélioration de la fourniture de données afin de mieux apprécier la manière dont les quatre Décisions-cadres fonctionnent pratiquement.
  - (vi) Une étude détaillée dans le cadre du groupe de travail Justice pénale.
- Il est important que ces questions soient examinées lors de la prochaine réunion du groupe de travail justice pénale qui se tiendra à Londres le 26 septembre ainsi que dans le cadre du groupe de travail sur la confiance mutuelle ainsi que du groupe sur l'E Justice.

## (iii) Other matters

### a. E-Law and E-justice

In accordance with the request from the Commission, the Steering Committee asked Spain to represent the ENCJ on the E-law working group and Hungary and Denmark on the E-justice working group.

### b. Training

The French Presidency is preparing a draft Resolution of the Council to effect a step change in the arrangements for training of judges in the EU. The draft was discussed at a meeting in Bordeaux on 21/22 July and a revised draft produced at the end of July. Its aim is to ensure that the training for judges is strengthened in the light of the development of the principle of mutual recognition which requires mutual trust in each other's systems. The increase in training will have financial implications; it is not clear how this is to be funded.

### c. Report on the role of the National Judge:

Diana Wallis MEP of the legal affairs committee of the Parliament produced a draft report on the role of the national judge in the development of the European judicial area. A copy of this report and the resolution adopted by the Plenary can be found at:

<http://www.europarl.europa.eu/oeil/FindByProcnum.do?lang=2&procnum=INI/2007/2027>

## (iii) Autres points

### a. E-Law et E-Justice

A la suite de la demande de la Commission européenne, le Comité de pilotage a demandé à l'Espagne de représenter le RECJ dans le groupe de travail E-Law et à la Hongrie et au Danemark dans le groupe de travail E-Justice.

### b. Formation

La Présidence française de l'Union européenne a préparé un projet de Résolution du Conseil en vue d'effectuer des avancées dans la formation des juges dans l'Union européenne. Le projet a été discuté lors d'une réunion organisée à Bordeaux les 21 et 22 juillet et un projet révisé a été réalisé à la fin du mois de juillet. L'objectif est de renforcer la formation des juges à la lumière des développements du principe de reconnaissance mutuelle, laquelle requière une confiance mutuelle dans les autres systèmes judiciaires. L'augmentation de la formation aura des implications financières: la question du financement n'est cependant pas encore clarifiée.

### c. Rapport sur le rôle du juge national

Mme Diana Wallis, membre de la Commission des affaires juridiques du Parlement européen, a rédigé un projet de rapport sur le rôle du juge national dans le cadre du développement de l'espace judiciaire européen. Copie de ce rapport et de la résolution approuvée par l'assemblée plénière du Parlement, peut être trouvée à l'adresse Internet suivante :

<http://www.europarl.europa.eu/oeil/FindByProcnum.do?lang=2&procnum=INI/2007/2027>



## Belgium

ON 15 JULY, Belgium witnessed a new political crisis around the question of the future of the Belgian federal system.

The High Council of Justice has been entirely renewed. On 5 September, the 4 permanent Bureau members will be elected by the members of this new Council. Finally, the law creating the Institute for Judicial Training will certainly be amended to stipulate that 75% of time spent on training must be organised by universities and training centres.

## Denmark

THE Danish Court Administration is still focussing on the court reform.

Land registration has been digitalised.

There is a discussion about whether Muslim judges can wear scarves in court. For lay judges under the present legislation there is no objection to the wearing of head scarves, crosses on chains etc. However, it has been announced that in the next parliamentary session beginning in October 2008 the government will submit a proposal for legislation preventing professional judges from wearing religious symbols in court.

## England and Wales

CONSTITUTIONAL reform of the judiciary took place between 2003 and 2008. The organisation of judicial appointments has changed as well as the manner in which the Court Administration is controlled. Control of the court administration is no longer solely controlled by the executive but is shared with the judiciary. The judiciary was helped by the experience and arguments on the organisation in other European countries.

A trial number of press judges are now in place in England & Wales; the experience of a visit to the Netherlands by one of the members of the Judges' Council was very helpful in achieving this change. The ENCJ has therefore shown its added value to England & Wales.

## Belgique

LE 15 JUILLET, la Belgique a connu une nouvelle crise politique autour de la question de l'avenir du système fédéral belge. Par ailleurs, le Conseil supérieur de la Justice a été entièrement renouvelé. Le 5 septembre prochain, les 4 membres permanents du Bureau seront élus par les membres de ce nouveau Conseil.

Enfin, la loi créant l'Institut de formation judiciaire va certainement être modifiée pour prévoir que 75 % des heures de formation doivent être organisées par les universités et centres de formation.

## Danemark

L'ADMINISTRATION des Cours du Danemark s'occupe toujours de la réforme des tribunaux.

Un débat a lieu en ce moment sur la question de savoir si un juge musulman peut revêtir un foulard au tribunal. En ce qui concerne les juges laïques, la législation ne prévoit aucune objection au port d'un foulard sur la tête, des chaînes avec croix, etc. Cependant, le gouvernement a annoncé qu'il soumettra, lors de la prochaine session parlementaire, un projet de loi visant à empêcher les juges professionnels de porter des signes religieux dans les tribunaux.

## Angleterre et Pays de Galles

UNE réforme constitutionnelle du pouvoir judiciaire a eu lieu entre 2003 et 2008. L'organisation des nominations judiciaires a changé ainsi que les modalités de contrôle de l'Administration des Cours. Le contrôle de l'Administration des Cours est aujourd'hui partagé entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire (alors qu'auparavant, il était l'apanage du seul pouvoir exécutif). Le pouvoir judiciaire a été aidé dans ce processus par l'expérience et les discussions sur l'organisation du pouvoir judiciaire dans les autres pays européens.

Par ailleurs, les juges de presse sont actuellement en place en Angleterre et au Pays de Galles. L'expérience acquise par un membre du Conseil des Juges anglais lors de sa visite aux Pays-Bas a été particulièrement utile pour atteindre ce résultat. Le RECJ a ainsi montré sa valeur ajoutée pour l'Angleterre et le Pays de Galles.

## France

IN FRANCE the Minister of Justice is very active and is proposing major changes in the organisation and the functioning of the judiciary. Psychological tests will be part of the selection procedure of magistrates.

Supported by the ENCJ declaration on the composition of the Councils adopted by the recent ENCJ General Assembly, the Council tried to convince the members of the French Parliament not to vote in favour of the project of reform of the composition of the Council in France. It seems that this constitutional reform will not be supported by the necessary majority in Parliament.

The French Council has had a bilateral exchange with the Belgian Council. They see the bilateral exchange as an excellent instrument to build mutual confidence whilst exchanging experiences and knowledge. Within the ENCJ we should promote this.

## Italy

A lot of measures are being taken against immigrants in reaction to the issues arising out of illegal Romany immigration.

There are proposals that criminal cases with a maximum sentence of less than 10 years should not be continued when the crime was committed before 30 June 2002.

There are also ideas to reform the composition of the Superior Council for Magistrates (CSM) which would lead to elected magistrates being in the minority.

The 50th anniversary of the CSM will be celebrated on 17/18 November 2008. The President and Steering Committee will be invited for the celebrations.

## Hungary

THE President of the Supreme Court is ex officio also President of the Council. A new President has to be elected by the President of the Republic and Parliament, but because of political issues, there is no agreement on the appointment of a new President of the Supreme Court.

After 10 years of judicial reform there are discussions and a scientific review of the reforms taking place. In general the feeling is that the judiciary should function better. The media is very eager to fuel the debate. As a result of the review new legislation is to be expected in the field of the judicial organisation.

## France

EN FRANCE, la Ministre de la Justice est particulièrement active !

Des tests psychologiques seront introduits dans la procédure de sélection des magistrats.

Soutenu par la déclaration adoptée par l'Assemblée générale du RECJ, le Conseil français a essayé de convaincre les membres du Parlement français de ne pas voter en faveur du projet de réforme de la composition du Conseil.

Il semble que ce projet de modification constitutionnelle n'obtienne pas la majorité nécessaire au Parlement.

Par ailleurs, le Conseil français a tenu un échange bilatéral avec le Conseil belge. Ce type d'échanges bilatéraux est en fait un excellent instrument pour construire la confiance mutuelle par l'échange d'expérience et de connaissances. Le RECJ devrait promouvoir ce type d'échanges bilatéraux.

## Italie

PLUSIEURS mesures ont été prises récemment contre tous les candidats à l'immigration, en réaction à la problématique née de l'immigration illégale en provenance de Roumanie.

Des propositions sont sur la table en vue de suspendre les procédures criminelles pouvant mener à des peines inférieures à 10 ans, si les faits ont été commis avant le 30 juin 2002.

Il existe également en Italie des réflexions politiques sur une réforme de la composition du Conseil supérieur de la Magistrature visant à minoriser le nombre de magistrats.

Les 17 et 18 novembre 2008, sera célébré le 50e anniversaire du CSM. Les membres du Comité de pilotage y seront invités.

## Hongrie

Le Président de la Cour suprême est d'office le Président du Conseil national de la Justice. Le nouveau Président doit être désigné par le Président de la République et par le Parlement, mais pour des raisons politiques, un accord sur la désignation du nouveau Président de la Cour suprême n'a pas encore pu être trouvé.

Après 10 années de réformes judiciaires en Hongrie, des discussions ont lieu actuellement. De manière générale, le sentiment est que le système judiciaire fonctionne mieux aujourd'hui. Les médias sont assez empressés d'alimenter le débat. Les résultats de ce processus de révision seront repris dans une nouvelle législation qui touchera à l'organisation judiciaire.

## Netherlands

IN the Netherlands the number of Courts is being reconsidered. The Council will, after discussions and several consultations with the Assembly of Court Presidents, advise the Minister of Justice.

## Poland

JUDICIAL salaries have been frozen for some time now. A rise was promised by the former government but the new government does not consider itself bound by this.

Young judges are not appointed for life but for a 3-year period. This leads to a shortage of judges. Furthermore the President has to appoint the judges on recommendation of the Council and at the moment he refuses to appoint new judges.

## Spain

THE Council will be renewed at the end of September or the beginning of October. A procedure at the Supreme Court is holding up the appointment of the new members.

## Pays-Bas

AUX Pays-Bas, la question du nombre de tribunaux est à l'examen. Après plusieurs discussions et consultations avec l'Assemblée des Cours et tribunaux, le Conseil de la magistrature va formuler un avis à l'intention du Ministre de la Justice.

## Pologne

LES traitements des magistrats ont été bloqués depuis un certain temps déjà. Le gouvernement précédent avait promis une augmentation mais le nouveau gouvernement ne se considère pas lié par la décision précédente.

Les juges juniors ne sont pas nommés à vie, mais bien pour une période de 3 ans. Cela conduit à un manque de juges. En outre, le Président, chargé de nommer les juges sur recommandation du Conseil de la Justice, refuse actuellement de nommer de nouveaux juges.

## Espagne

LE CONSEIL général du pouvoir judiciaire sera renouvelé à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre. Une procédure actuellement en cours à la Cour suprême retarde la désignation des nouveaux membres.

## Other News

### Joint Working Commission with the Ibero-American Judicial Summit

YOU are reminded that the ENCJ General Assembly of Budapest approved the creation of a Joint Working Commission with the Ibero-American Judicial Summit, in the framework of the chapter Justice of the EUROsocial Programme.

The ENCJ will be represented at this Commission by the French CSM and the Italian CSM.

The EUROsocial Secretariat is preparing the first meeting of the Joint Working Commission.

## Autres Informations

### Commission conjointe de travail avec le sommet judiciaire Ibero-américain

POUR rappel, l'Assemblée générale de Budapest a approuvé la création d'une Commission de travail conjointe avec le Sommet judiciaire Ibero-Américain, dans le cadre du volet Justice du Programme EUROsocial. Le RECJ sera représenté dans cette Commission par le CSM de France et par le CSM d'Italie.

Le Secrétariat d'EUROsocial est en train de préparer la première réunion de la Commission conjointe de travail.

## CONTACT

Editor-in-chief: Sir John Thomas  
Editors: Marc Bertrand, Philip Cash,  
Monique van der Goes  
Designer: Jo Pennington

Avenue Louise, 65, 4th floor  
B – 1050 BRUSSELS  
 [www.encj.eu](http://www.encj.eu)  
 [encj@csj.be](mailto:encj@csj.be)

Rédacteur en chef: Sir John Thomas  
Rédacteurs: Marc Bertrand, Philip  
Cash, Monique van der Goes  
Concepteur: Jo Pennington